DOMMAGE CORPOREL

Droit de la responsabilité médicale : qualifier, expertiser et indemniser

Un accident médical ouvre rarement un dossier simple. La faute technique et le défaut d'information ne relèvent ni du même raisonnement ni parfois de la même juridiction. S'y ajoutent les régimes de responsabilité sans faute et l'intervention possible de la solidarité nationale. Le praticien du dommage corporel doit qualifier vite et choisir sa voie. Ce format court reprend la construction du dossier de responsabilité médicale du premier entretien jusqu'à l'indemnisation. Vous travaillez la qualification des faits puis l'exploitation critique du rapport d'expertise. Les mises en situation portent sur des dossiers reconstitués.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 990 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats et juristes intervenant en dommage corporel ainsi que gestionnaires de sinistres corporels et conseils de victimes.

PRÉREQUIS
Une pratique préalable du contentieux de la réparation du dommage corporel est nécessaire.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Qualifier les faits au regard des différents régimes de responsabilité médicale
- Déterminer l'ordre de juridiction et la voie procédurale adaptés
- Préparer et exploiter une expertise médicale contradictoire
- Chiffrer les postes de préjudice de la victime et de ses proches
- Arbitrer entre règlement amiable et action contentieuse

03 Programme détaillé

M1 Qualification des régimes de responsabilité

- Distinguer la faute de l'aléa
- Responsabilité pour faute du professionnel de santé
- Régimes de responsabilité sans faute et produits de santé
- Infections associées aux soins et régime applicable
- Frontière entre aléa thérapeutique et manquement
- Répartition entre juridiction administrative et judiciaire
- Cas pratique : À partir d'un dossier reconstitué les participants qualifient les manquements allégués puis identifient la juridiction compétente.

M2 Preuve et expertise médicale

- Faire parler le rapport
- Charge de la preuve et accès au dossier médical
- Préparation de la réunion d'expertise et choix des pièces
- Lecture critique du rapport et repérage des faiblesses
- Contestation des conclusions et demande de complément
- Atelier : Chaque participant rédige un dire à expert à partir d'un extrait de rapport présentant une faiblesse méthodologique.

M3 Indemnisation et stratégie procédurale

- Choisir la voie la plus efficace
- Postes de préjudice de la victime directe et des proches
- Arbitrage entre règlement amiable et action contentieuse
- Rôle de l'assureur et recours des tiers payeurs
- Chiffrage et argumentation de la demande
- Mise en situation : Les participants présentent une offre d'indemnisation puis la contestent en prenant le rôle du conseil de la victime.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 990 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr